

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET : Marche: Diagnostic des causes d'inondations des terrains longeant le ruisseau de Kersénéchal et propositions techniques - Consultation

La municipalité d'Herbignac a besoin de réaliser une étude hydraulique pour le dossier en objet.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée, conformément aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et selon les principales phases suivantes : publicité sur le site de la commune et consultation de sociétés susceptibles de répondre, remise d'une offre, examen des candidatures et des offres, phase éventuelle de négociation à l'appréciation du représentant du pouvoir adjudicateur.

Vous êtes donc invité à remettre un dossier qui comportera les éléments détaillés ci-après, **datés, et signés** :

- Un Dossier de candidature avec DC1 (ou équivalent), DC2 (ou équivalent).
- Le descriptif de vos moyens humains (descriptif du personnel, qualification et expériences), techniques (matériel) et financiers (déclaration CA des 3 dernières années sur prestations identiques)
- La liste de vos références similaires au cours des 3 dernières années
- L'acte d'engagement ci-joint, daté et signé
- Le cahier des charges ci-joint, daté et signé
- Un Détail du Prix Global et Forfaitaire, par phase et détaillé, à fournir
- Un mémoire technique d'un maximum de 20 pages, expliquant nos moyens organisationnels, humains et techniques, mis en place pour la réalisation de l'étude.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, parmi les candidats admissibles (moyens suffisants) au vu des critères suivants, selon la pondération suivante :

- Prix (60%)
- Valeur technique (40%)

Votre proposition sera à remettre :

- Avant le **mercredi 7 juin 2017 à 12h00**, l'attention de :

Monsieur le Maire d'Herbignac – 1 avenue de la Monneraye – 44410 HERBIGNAC

sous pli cacheté, portant les mentions :

«*Marché* : Diagnostic des causes d'inondations des terrains longeant le ruisseau de Kersénéchal et propositions techniques» et

« *NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS* », sous peine d'irrecevabilité.

Les offres doivent être transmises ou déposées par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, sous la responsabilité du candidat (lettre recommandée avec accusé de réception ou dépôt contre récépissé à l'accueil aux heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

- **Et** Avant le **mardi 6 juin 2017 à 12h00**, par mail : b.guilloux@herbignac.com

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros. Les variantes ne sont pas autorisées.